

**PERIODE DE CONCOURS DU 19 AVRIL AU 16 MAI 2017  
DEMI-PENSIONNAIRE**

1. Si vous souhaitez pouvoir bénéficier du service de restauration : aucune démarche à faire.
2. Si vous souhaitez une remise d'ordre ( une réduction des frais de la demi-pension)

Vous devez renseigner et déposer à l'intendance le formulaire ci-dessous **au plus tard le 24 mars dernier délai.**



Les remises d'ordre sont appliquées sur toute la période de concours (du 19 avril au 16 mai) et *obligatoirement sur demande.*

-----  
**A REMPLIR ET A DEPOSER AVANT LE 24 MARS DERNIER DELAI**

**REMISE D'ORDRE PERIODE DE CONCOURS du 19 avril au 16 mai**  
**DEMI-PENSIONNAIRE**



La remise d'ordre s'applique sur toute la période.

NOM :

PRENOM :

CLASSE :

Portable :

**Aucune possibilité de prendre un déjeuner durant cette période (carte bloquée)**

Date :

Signature :